Envoyé en préfecture le 22/12/2025
Reçu en préfecture le 22/12/2025
Publié le
ID : 029-212901912-20251204-D_2025_63-DE

COMMUNE DE PLOUGONVEN
Département du Finistère

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 4 décembre 2025

Le quatre décembre deux mil vingt-cinq, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans la salle du Conseil de la mairie, sous la présidence de Mme Bernadette Auffret, Maire.

Présents :	Bernadette Auffret, Pascal Berthou, Isabelle Camenen, Martine Carn, Jean-Luc Daffniet, Yolande de Ternay, Mélodie Gagneux, Dominique Grall, Colette Guilloux, Jean Laurent Hamon, Sophie Hérault, Nicolas Inisan, Typhaine Kerboriou, Raymond Le Cam, Jean-Pierre Le Gall, Céline Mahé, Joël Pontoizeau, Michel Prigent, Michèle Queïnnec, Thierry Riou, Françoise Vinard.		
Procurations :	Claudie Fustec à Bernadette Auffret, Laurent Thépault à Nicolas Inisan		
Membres en exercice :	23	Membres présents ou représentés :	23
Date de convocation :	28/11/2025	Secrétaire de séance : Sophie Hérault	

Délibération n° D-2025-63	Classification : 5.5

Vente des lots du hameau Feunteun Krist : autorisation
Vote à l'unanimité

Par délibération en date du 26 juin 2025, le Conseil municipal a fixé le prix de vente des lots du hameau de Feunteun Krist.
Il appartient au Conseil municipal d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente, les actes de vente et tous documents afférents à la vente des terrains.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer les promesses de vente, les actes de vente et tous documents afférents à la vente des terrains.

Ainsi délibéré,
Pour extrait conforme,

Le Maire, Bernadette Auffret

